



CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

Mansle

Echelle : 1 / 5 000

Equidistance: 5 m

PPO Mansle

Parcours 4 jaune avec bac, Longueur 3,4 km

- Départ
1. 46 Arbre remarquable
 2. 36 Limite de végétation, Angle N-E intérieur
 3. 43 Construction, Angle N-E extérieur
 4. 48 Mur de pierre, Angle Sud extérieur
 5. 49 Terrain ouvert, Angle Sud intérieur
 6. 50 Pont, coté sud ouest
 7. 51 Arbre remarquable
 8. 52 Fourré, Côté Sud-Ouest
 9. 53 Intersection Limite de végétation chemin
 10. 54 Arbre remarquable
 11. 55 Réservoir d'eau
 12. 56 Etang, Mare
 13. 57 Arbre remarquable
 14. 58 Limite de végétation, Partie S-O
 15. 64 Construction, Angle N-O extérieur
 16. 60 Mur de pierre, Extrémité Sud-Est
 17. 59 Réservoir d'eau
 18. 65 Escalier, Au pied Nord-Est
- 90 m du dernier poste à l'arrivée. Sans balisage

△ Départ / arrivée
Exemple définition poste
1. 39 arbre remarquable
1: ordre passage balise
39: numéro de boitier description poste

LEGENDE

- Route importante
- Route, Chemin
- Sentiers / passage infranchissable
- Barrières rocheuses
- Clôtures franchissable / infranchissable
- Objet particulier / Rocher
- construction, Borne
- Courbes niveau
- Abrupt de terre, Talus
- Dépression Grande, Petite
- Trou, Colline, Butte
- Ruisseau, Fossé
- eau infranchissable / element hydraulique
- terrain découvert encombré / arbres dispersés
- Haie franchissable / infranchissable
- Arbre particulier, Souche
- Limite nette de végétation / limite culture

Pénétrabilité de la forêt
100% 80% 50% 20%



FFCO
Course d'Orientation
Fédération Française

Carte de course d'orientation N°2020-D16-54
Coordonnées : 45°52'40.9"N 0°10'56.4"E

Relevés et dessin : thierry GUERAUD	Surface : 0.8 km ²
Distribution : Charente Orientation Feuilleade www.cof16.fr	
La possession de cette carte n'implique pas un droit d'accès permanent. Une autorisation doit être demandée aux propriétaires des terrains. Autorisation d'accès (mairie, ONF, etc.) :	
Numéro d'urgence : 15 ou 112	
Toute reproduction ou adaptation sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, même partielle, est interdite.	